

de la longueur de son livre de chant ; il se donna le droit de couper et retrancher ce qui lui semblait trop long. Ses adversaires ne manquèrent pas de le lui reprocher ; mais voilà qu'à leur tour, quand leur travail est achevé, ils voient que les mélodies grégoriennes sont d'une longueur excessive. Que faire?... Couper, comme le révérend jésuite, c'était donner raison à son procédé ; on imprima tout ; seulement, deux astériques indiquaient aux chantres les passages qu'ils devaient omettre. Quelques savants laïques se mirent également à l'œuvre ; tous s'arrêtèrent devant l'impossibilité de traduire les neumes. Il suffit, du reste, de lire la préface du *Graduale romanum* de la Commission de Reims, publié chez Lecoffre, à Paris (1), pour se convaincre que la Commission elle-même a dû admettre l'impossibilité de cette traduction ; il fallut définitivement s'en rapporter aux manuscrits du moyen-âge. Or, vous savez, Messieurs, ce qu'était devenu le chant religieux, grâce à la mnémonie neumatique. Il y aurait encore à parler des méthodes rythmiques suivies dans la restauration des mélodies dites grégoriennes. La prose, on le sait, mise en musique, ne saurait admettre d'autre rythme que celui qui résulte naturellement de la quantité prosodique des textes liturgiques ; il suffit, pour arrêter son opinion, d'analyser l'un des modes sur lesquels les psaumes se chantent, et l'on se convaincra qu'une phrase musicale, composée d'une intonation, d'une médiation et d'une terminaison, avec la faculté de mettre plus ou moins de syllabes sur la dominante, est essentiellement destinée et appropriée aux prières en prose. Les restaurateurs grégoriens ont confondu toutes ces choses, les entremêlant avec les théories rythmiques des Huebald de Saint-Amand, des Jean Cotton, Gui de Chalis, Francon de Cologne, du

(1) *Graduale romanum*, préface. Paris, Jacques Lecoffre, 1860.